



*Conseil communal du 28/01/2026*

**Réponse à l'interpellation n°19 :**

**« La CNN Development S.A ; interpellation des habitants »** (ordre du jour complémentaire)

LE CONSEIL PREND CONNAISSANCE.

Chers Habitants,

Je vous remercie d'avoir exprimé vos préoccupations qui rejoignent celles de la Commune.

Je souhaite revenir sur la question du stationnement temporaire des bus dans le cadre du chantier du projet NÖR-CCN, un sujet qui préoccupe fortement les habitants des ensembles Edinburgh 2, Novalis A et Novalis B.

Dès les premières discussions avec les promoteurs en 2024, elle s'est opposée à plusieurs propositions qui auraient eu un impact important sur les quartiers résidentiels. Son objectif a constamment été d'éviter que les voiries communales et les zones d'habitation supportent seules les conséquences du chantier et de refuser que certaines rues, notamment la rue du Progrès, soient transformées en espaces réservés au stationnement des bus.

À l'origine, le projet présenté par les promoteurs prévoyait l'occupation de plusieurs voiries communales : les rues du Marché, des Croisades, Georges Matheus et de la Bienfaisance. Cette proposition aurait entraîné la suppression d'un grand nombre de places de stationnement autour des immeubles d'habitation et soulevait de nombreuses interrogations concernant l'absence d'alternatives de stationnement, l'impact sur la circulation et l'équilibre territorial du projet et surtout la préservation du caractère résidentiel du quartier.

Grâce aux interventions de la Commune, une partie importante de ces aménagements a été revue. Les rues des Croisades, Georges Matheus et une grande partie de la rue du Marché ont finalement été retirées du dispositif de stationnement des bus. Néanmoins, le projet actuellement soumis à enquête publique prévoit encore la suppression de 36 places de stationnement.

Il est important de souligner que la Commune a tenté, dès juin 2024, d'orienter les solutions vers des voiries régionales, en particulier le boulevard Roi Albert II, considéré comme plus adapté puisqu'il ne se situe pas au cœur des zones résidentielles et offre davantage d'espace disponible. Une partie de cette demande a été prise en compte, puisque l'occupation du boulevard Roi Albert II est aujourd'hui plus importante que dans les premières versions du projet. Cependant, les préoccupations relatives à la rue du Progrès n'ont pas été suffisamment rencontrées.

La Commune estime que les nuisances générées pour les riverains resteront significatives : diminution du stationnement, augmentation des mouvements de circulation, présence prolongée des bus pendant plusieurs années et impact général sur la qualité de vie des habitants.

Enfin, il faut rappeler que la Commune a obtenu une réduction substantielle de l'impact du projet sur les voiries communales, mais qu'elle ne dispose pas du pouvoir décisionnel sur les voiries régionales. C'est dans ce contexte qu'elle continue à défendre les intérêts des habitants tout en cherchant à limiter les conséquences d'un chantier d'envergure qui dépasse largement le territoire communal et qu'elle refusera tout acte posé au détriment des habitants.

Je vous remercie pour votre attention.